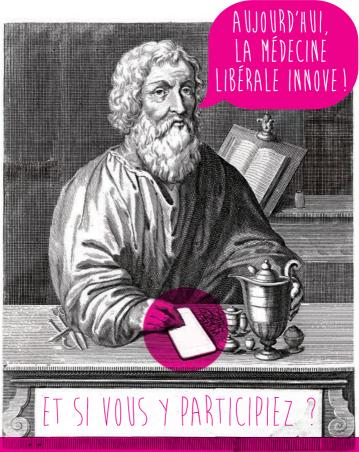


Les Soins Non Programmés de jour sont en constante augmentation :

Ils représentent 12% de l'activité des médecins libéraux et cette moyenne ne reflète certainement pas l'impact élevé que les Soins Non Programmés de jour ont sur votre quotidien.



Votre URPS a recherché une solution à la fois technique et organisationnelle pour optimiser et coordonner la prise en charge des Soins Non Programmés par les médecins libéraux, dans la continuité de ce qui existe déjà sur le département.

La Moselle sera le deuxième territoire du Grand Est à expérimenter cette nouvelle régulation médicale libérale.

AVEC LE 116 117,

en votre absence LE RÉGULATEUR LIBÉRAL ORIENTE

Afin de proposer une solution alternative aux recours aux urgences en journée, la prise en charge des soins non programmés de jour par les cabinets libéraux sera désormais régulée à partir d'un numéro d'appel dédié, géré depuis la plateforme de SNP. Ce nouveau numéro vient en remplacement du numéro de régulation médicale disponible aujourd'hui en Moselle.





Urgence ressentie par un patient Appel du 116 117





Prise en charge et pré-diagnostic par le Médecin Régulateur Libéral Recherche d'un effecteur via l'application



Notification prioritaire du médecin traitant Puis notification de tous les médecins abonnés du territoire



Le premier médecin du territoire concerné ayant répondu positivement prend en charge le patient, après contact avec le régulateur

DES SOINS NON PROGRAMMÉS DE JOUR

OPTIMISÉS, FLUIDIFIÉS ET COORDONNÉS!



VOUS RECEVEZ SUR VOTRE PORTABLE

des notifications de Soins Non Programmés, déjà qualifiées par un confrère

VOUS N'AVEZ AUCUNE OBLIGATION D'Y RÉPONDRE,

vous conservez une totale liberté dans votre exercice

LE MÉDECIN TRAITANT PEUT SUIVRE LE PARCOURS

de ses patients même s'il n'a pas répondu à la notification

VOUS BÉNÉFICIEZ À TITRE D'INTÉRESSEMENT DE 13€ DE PLUS PAR ACTE

à la fin de l'année, cet intéressement sera augmenté de 2 euros par patient

L'APPLICATION EST SIMPLE D'UTILISATION,

les transmissions sont instantanées, le tout sans frais et sans engagement

Vous utilisez déjà Entr'Actes dans votre pratique quotidienne ? Le dispositif de régulation s'enrichit, mais l'outil reste le même!

CURIEUX OU CONVAINCU?

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION ENTR'ACTES ET INSCRIVEZ-VOUS!

Votre URPS Médecins Libéraux encourage tous les médecins qui n'utiliseraient pas encore Entr'Actes à s'inscrire et à télécharger l'application, pour comprendre le fonctionnement et pouvoir en réaliser les avantages.

Et cela, bien sûr, sans aucune obligation de répondre aux demandes de Soins Non Programmés de jour.

L'INSTALLATION EN 5 ÉTAPES



PARTICIPEZ SELON VOTRE VOLONTÉ!



EFFECTEUR

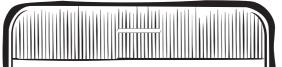
Je participe activement au dispositif et intègre les SNP lorsque mon agenda le permet

OBSERVATEUR

Je peux suivre la prise en charge de mes patients effectuée par un confrère

AMBASSADEUR

Je parle du dispositif à mes confrères et relaie l'information



Le dispositif, basé sur un échange entre confrères,

démontre que la médecine libérale a collectivement la capacité de s'organiser et de proposer des solutions coordonnées, pour optimiser et rationaliser la réponse aux Soins Non Programmés de jour.



Pour toute information sur ce nouveau dispositif, rendez-vous sur

www.un-medecin.fr

ou contactez : Carole Ramousset URPS ML Grand Est

par mail

snp@urpsmlgrandest.fr ou par téléphone au 06 31 28 77 51



Avec le soutien de



